



Jacques MÉZARD,
ministre de la Cohésion des territoires

Bruno LE MAIRE,
ministre de l'Économie et des Finances

Paris, le 18 septembre 2018

Communiqué de presse

Les chambres de commerce et d'industrie, partenaires de l'Etat pour la cohésion des territoires

Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires et **Bruno Le Maire**, ministre de l'Économie et des Finances ont réuni ce jour les présidents de 15 chambres de commerce et d'industrie (CCI) animant des territoires ruraux : Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes, Ariège, Aveyron, Cantal, Corrèze, Creuse, Gers, Indre, Haute Loire, Lot, Lozère, Haute Marne, Meuse, Nièvre.

Le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), dont une disposition réforme les CCI, va être examiné à l'Assemblée Nationale à partir du mardi 25 septembre.

Les ministres ont tenu à conforter les présidents des CCI dans leur rôle d'animation et de développement économique des territoires ruraux. Les CCI maillent le territoire par leur implantation, mais aussi par la gestion de nombreux établissements de formation et d'équipements (ports, aéroports, centres d'affaires, parcs d'exposition...).

Les présidents ont présenté leurs solutions pour faciliter l'implantation des entreprises dans les territoires ruraux : observation, accompagnement à la transformation numérique des commerces, déploiement de managers de centre-ville, outils de lutte contre la vacance, formation des commerçants pour l'accueil et le service, etc.

Les ministres et les présidents des CCI ont convenu que les CCI puissent s'investir pleinement dans l'appui aux commerces et à la revitalisation des centres villes, notamment dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, porté par le ministre de la Cohésion des territoires, mais aussi dans les maisons de service au public et les tiers lieux, et dans l'accompagnement à la transition numérique. Ils veilleront à ce que la rationalisation envisagée du réseau consulaire, notamment grâce à la mutualisation, permette le renforcement indispensable des chambres de proximité pour le développement des territoires ruraux.

« Chaque région a ses particularités et nous devons préserver les spécificités des CCI en milieu rural, qui sont des acteurs majeurs du développement économique local. C'est pourquoi nous n'imposerons pas un seul et même modèle. Les CCI détermineront comment elles organisent au mieux leur réseau dans les territoires. Je suis favorable à ce que les CCI disposent de plus de souplesses dans leur gestion », a déclaré Bruno Le Maire.

« Les CCI rurales conforteront leur ancrage départemental en s'impliquant dans les projets comme Action cœur de ville. En effet, les CCI doivent se réinventer pour ne pas disparaître. La péréquation doit permettre de les accompagner en leur donnant les moyens de cette transformation. » a précisé Jacques Mézard.

Retrouvez le communiqué de presse en ligne

Contact presse :

Cabinet de Jacques Mézard : 01 44 49 85 65 [@Min_Territoires](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr)

Cabinet de Bruno Le Maire : 01 53 18 41 13 presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr